

**PREFET DE LA REGION AQUITAINE
PREFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE**

Direction interrégionale de la mer
Sud-Atlantique

Bordeaux, le

Secrétariat du conseil maritime
de la façade sud-atlantique

**Relevé de décisions
de la réunion de la commission permanente
du 02 novembre 2015**

La Commission permanente s'est réunie sous la présidence de M. Renaud LAGRAVE,
en présence de : cf. annexe feuille de présence

Ouverture de la séance à 10h30.

Les présentations faites en séance sont annexées au présent compte-rendu

I. État des lieux des études et projets en cours sur les énergies marines renouvelables

M. COURGEON (DIRM) présente les développements en cours au niveau national relatifs aux différentes énergies renouvelables en mer :

- point d'avancement des appels d'offres de 2011 et de 2013 sur l'éolien posé ;
- appels à projets de l'ADEME en cours : fermes pilotes éoliennes en mer flottantes, énergies renouvelables en mer et fermes pilotes hydrolien fluvial.

Autres actions en cours :

- ➔ 1er et 2ème appels à projets européens NER 300 (ferme pilote éolien flottant en Provence Alpes Côte d'azur, projet d'énergies thermiques en mer en Martinique)
- ➔ appel à manifestation d'intérêt (fermes pilotes hydroliennes, briques technologiques EMR, éolien en mer de grande puissance, hybridation multi énergie).

Mme KIERNOWSKI (région Aquitaine) présentent les démarches entreprises par la région.

Ces démarches s'appuient sur l'étude régionale d'évaluation des gisements EMR sur la façade atlantique (Artélia 2012) et sur la feuille de route pour le développement des énergies marines en Région Aquitaine.

Sur l'hydrolien, il s'agit d'accompagner la filière, de tester les technologies en condition unitaire sur un site dédié, de calibrer une ferme expérimentale et de travailler sur un déploiement commercial. L'action s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets sur les fermes hydroliennes fluviales de l'ADEME.

Sur l'éolien en mer, la région Aquitaine poursuit la réflexion sur les sites aquitains notamment au large de la pointe du Médoc et ceux de la future grande région.

L'effet de levier de l'éolien en mer pour l'ensemble de la filière EMR s'appuie sur un contexte et des évolutions technologiques favorables (une utilisation des flux de vent sud, des discussions à entreprendre sur les contraintes militaires, des opérateurs industriels déjà positionnés – WPD offshore, des infrastructures portuaires et logistiques). La région prévoit éventuellement l'organisation d'un dialogue compétitif sur une macro zone à affiner pendant une période d'étude et de concertation de 2 ans.

Sur le houlomoteur, l'objectif est de développer le potentiel énergétique et industriel en accompagnant l'émergence d'une filière et en identifiant et sécurisant, par la planification, une zone de développement (centraliser les jeux de données, développer une stratégie d'acceptabilité, anticiper et faciliter les autorisations administratives). Le travail à conduire doit permettre d'identifier les familles de technologie adaptées au territoire.

Les réflexions engagées ont conduit à la réalisation d'une étude de positionnement de l'Aquitaine sur la filière houlomotrice (2014) et la réalisation d'une étude juridique pour le portage d'un projet de ferme pilote houlomotrice sur le port de Bayonne (2015).

Le Conseil régional travaille actuellement sur la forme à donner au projet (dans le cadre de l'appel à projet ADEME ou dans le cadre d'un futur appel à projet régional).

L'ensemble de ces travaux s'inscrit dans le cadre d'une coopération territoriale (projet européen Atlantic power cluster, feuille de route interrégionale, coopération avec Euskadi).

Discussion

La Région porte politiquement ces projets de développement et souhaite avancer sur ces questions notamment dans la recherche d'investisseurs mais également en tant qu'interlocuteur auprès des autorités militaires, y compris sur des zones de développement de l'éolien en mer dans des zones non retenues dans les précédents appels d'offres. La communication autour de ces projets est importante et un travail de vulgarisation scientifique est également en cours de préparation en Partenariat avec Cap sciences.

La question est posée par le Conservatoire du Littoral sur l'opportunité d'un schéma régional à bâtir à l'instar de ce qui existe pour les autres énergies.

La présentation de ces différents éléments devant le prochain CMF est retenue.

II. État des lieux des stratégies locales de gestion du trait de côte

A.M. THENAILLE (DIRM) présente les éléments de la stratégie nationale et sa déclinaison.

Élaborée en 2011 suite aux travaux du Grenelle de la mer, la stratégie définit des principes et des recommandations ainsi qu'un programme d'actions autour de quatre axes :

- développer l'observation du trait de côte.
- élaborer des stratégies territoriales.
- évoluer vers une recomposition spatiale du territoire.
- préciser les modalités d'intervention financières.

Une des actions de l'axe 3 a concerné particulièrement l'Aquitaine : l'expérimentation de relocalisation des activités et des biens pour trois sites (Lacanau, Labenne et La Teste de Buch).

Les enseignements et les propositions issues des travaux ont fait l'objet d'une présentation nationale en juin 2015.

La stratégie nationale de gestion du trait de côte a fait l'objet d'un suivi par un comité national dont la feuille de route pour 2015 prévoit l'élaboration d'une première cartographie nationale d'évolution du trait de côte et un atlas national de référence, la mise en place d'observatoires là où ils n'existent pas, la détermination des préconisations utiles aux travaux sur la relocalisation.

Un rapport pour l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique et à la gestion intégrée du trait de côte remis au gouvernement en octobre 2015 a vocation à alimenter le programme d'actions 2016-2018.

La stratégie régionale de gestion du trait de côte, élaborée dans le même temps que la stratégie nationale, est présentée par N. CASTAY (GIP littoral).

La stratégie s'appuie sur les travaux de l'observatoire de la côte aquitaine. La gestion des risques côtiers en Aquitaine doit s'appuyer sur la mise en œuvre de stratégies locales portées par les collectivités, communautés de communes notamment.

Les enjeux stratégiques identifiés s'inscrivent dans le plan de développement durable du littoral aquitain porté par le GIP Littoral.

Le concept clé qui sous-tend la réflexion est qu'un événement potentiellement dangereux (l'aléa) n'est un risque que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence. (Aléa x enjeu = risque).

La détermination de l'aléa selon qu'il génère un retrait du trait de côte ou une submersion conditionne l'intégration à la notion de risques naturels majeurs et donc des différents outils de gestion et de financement.

La stratégie régionale préconise 4 modes de gestion : l'évolution naturelle surveillée, l'accompagnement des processus naturels, le repli stratégique, ou la lutte active.

Le diagnostic territorial régional a permis d'identifier sept secteurs qui font l'objet d'une déclinaison en stratégies locales.

La qualification des aléas et des enjeux, la définition d'objectifs territoriaux doivent permettre d'élaborer des scénarii mettant en jeu les différents modes de gestion à comparer entre eux afin de proposer des choix à opérer à la collectivité. Ces processus longs doivent intégrer une phase de concertation poussée.

En Poitou-Charentes, une démarche spécifique a été conduite suite à la tempête Xynthia pour aider les élus à se projeter dans une vision d'avenir et de sortie de crise. Les réflexions ont porté principalement sur les suites de la déconstruction et les projets d'aménagement sur les zones à risques. Le contrat de plan État-Région 2015-2020 prévoit un appel à manifestation d'intérêt autour de « l'aménagement durable et la préservation du patrimoine littoral » devant permettre une mise en œuvre d'aides du FNADT aux collectivités retenues.

Discussion

Les différences notables dans la manière d'aborder ces questions entre Aquitaine et Poitou-Charentes compte tenu des aléas rencontrés justifient une information des membres du Conseil maritime de façade sur ces sujets. Il a été souligné que la politique « territoire à risque inondation, plan de prévention des risques inondation » a du mal à émerger dans les territoires notamment devant la difficulté à caractériser l'aléa.

Des réflexions sont en cours entre les élus d'Aquitaine et de Poitou-Charentes afin d'envisager la construction commune des outils nécessaires à la prise en compte des enjeux érosion et de submersion à l'échelle de la future grande région.

Le conservatoire a relevé que les travaux menés en Aquitaine ont facilité ceux préalables à la révision de la stratégie du Conservatoire du littoral.

Il est convenu que les stratégies relatives aux risques littoraux soient présentées par le GIP pour ce qui concerne l'Aquitaine. Un exemple de stratégie locale pourrait compléter la présentation. Pour ce qui concerne le littoral charentais, il est convenu que la DREAL intervienne sur ce thème.

III. Modifications en cours sur le Programme de mesures (PdM) du Plan d'action pour le milieu marin

Un point d'information est fait par J. GARAT (DIRM).

Suite à des remarques de la commission européenne, une importante refonte du PdM a été lancée par la Direction de l'eau et de la biodiversité :

- ◆ harmonisation des objectifs environnementaux opérationnels entre les plans « Golfe de

- ◆ Gascogne » et « Manche mer du Nord »,
- ◆ nouvelle structuration : 2 tomes avec une forte réduction du volume du document,
- ◆ nouveau modèle pour les fiches-mesures.

Le programme de mesures sera accompagné d'une déclaration environnementale qui précisera comment les avis de l'autorité environnementale ainsi que les avis des instances et du public ont été pris en compte.

L'approbation du PdM est prévue au premier trimestre 2016.

IV. Élaboration du diagnostic de l'existant du Document Stratégique de Façade (DSF) – Planification de l'espace maritime

L'avancement des travaux est présenté par A.M. THENAILLE (DIRM). Le DSF doit traiter des quatre premiers chapitres de la stratégie nationale mer et littoral.

Protection milieux, ressources, équilibres biologiques et économiques, et préservation sites, paysage et patrimoine ;

Prévention risques et gestion trait de côte ;

Connaissance, recherche et innovation ainsi qu'éducation et formation aux métiers de la mer ;

Développement durable activités économiques, maritimes et littorales et valorisation ressources naturelles minérales, biologiques et énergétiques.

Le diagnostic de l'existant constitue la première partie du document. Il doit permettre de dégager les enjeux sectoriels et les enjeux croisés sur la base d'éléments factuels mais également sur la base des travaux déjà conduits dans le cadre des assises de la mer ou préexistants dans le cadre de stratégies sectorielles en cours.

La méthode d'élaboration du diagnostic de l'existant a été validée par la commission administrative de façade. La rédaction des fiches constitutives du diagnostic a été confiée au CEREMA qui a identifié les rédacteurs spécialistes des thèmes à traiter. Un référent État supervise ce travail et procède à la validation des différents documents produits : bibliographie, plan de la fiche, contenu.

La Commission permanente est consultée afin de proposer une méthode pour associer les membres du CMF à la rédaction du DSF.

Les modalités d'association des acteurs retenues sur les autres façades sont présentés.

Il ressort des discussions que la Commission permanente du CMF SA sera le point d'entrée de cette association des acteurs. La DIRM proposera un tableau identifiant par thème les acteurs du CMF à associer ainsi que les modalités de transmissions des projets de fiches. Les commissions du CMF pourront également être activées à cette fin.

La définition des enjeux croisés devra faire l'objet d'un traitement spécifique de la Commission permanente.

E. LEVERT informe les membres de la Commission permanente que la transcription de la directive planification de l'espace maritime est en cours et qu'un guide méthodologique sur le processus de mise en œuvre de la planification de l'espace maritime sera soumis pour avis aux CMF. Cette méthodologie pourra servir dans le cadre de l'élaboration du DSF. Cette orientation a été rappelée par la ministre de l'Écologie à l'occasion du Comité interministériel de la mer du 22 octobre 2015.

Clôture de la séance à 12h30.



Renaud LAGRAVE

*Président de la commission permanente
du Conseil maritime de façade Sud Atlantique*